

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2023/078 du jeudi 9 mars 2023

Fixant les modalités d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour l'année 2023

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat « Programme Séniors en vacances 2023 » avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 36, boulevard Henri Bergson, 95201 SARCELLES Cedex, 326 817 442 R.C.S PONTOISE,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER une convention de partenariat « Programme Séniors en vacances 2023 » établie avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 36, boulevard Henri Bergson, 95201 SARCELLES Cedex, 326 817 442 R.C.S PONTOISE en vue de l'organisation d'un voyage en France pour les retraités rissois.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

2023/

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Fait à Ris-Orangis, le 9 mars 2023.

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **28 MARS 2023**

Publié le : **28 MARS 2023**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

